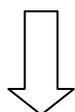


La fusion c'est parti !

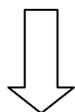
Les trois premiers décrets de mise en place de la fusion au 1^{er} janvier 2010 des corps administratifs de catégories B et C (Secrétaires Administratifs et Adjoints Administratifs) de la Police Nationale avec les corps administratifs de catégories B et C du Ministère de l'Intérieur ont été examinés lors du Comité Technique Paritaire (CTP) Ministériel du 1^{er} juillet 2009.

1^{er} décret :



portant validité du tableau d'avancement 2010 des Secrétaires Administratifs (SA) de la police nationale et de la liste d'aptitude à l'examen professionnel 2010 de SA de classe exceptionnelle de la police nationale au-delà du 01/01/2010.

2^{ème} décret :



portant validité du tableau d'avancement 2010 des Adjoints Administratifs (AA) de la police nationale au-delà du 01/01/2010.

30 représentants présents (administration + personnel)

Résultat des
votes du
CTP
Ministériel

POUR	22	CONTRE	7	ABSTENTION	1
Administration	15	SNIPAT	1	SNOP	1
CFE-CGC (SNAPATSI - ALLIANCE PN - SYNERGIE)	5	Unité Police (membres siégeant en leur nom propre)	4		
CFDT	1	SGP-FO	1		
FAI-UNSA	1	FO	1		

Ainsi, au cours de l'année 2009, 2 «tours» d'avancements auront lieu pour la police nationale à savoir :

<u>Au titre de l'année 2009</u>	- CAPN avancement des SA	19 juin 2009
	- CAPN avancement des AA	26 juin 2009
<u>Au titre de l'année 2010</u>	- CAPN avancement des SA	8 décembre 2009
	- CAPN avancement des AA	15 décembre 2009

3^{ème} décret : délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur à compter du 1^{er} janvier 2010.

La délégation de pouvoir peut être accordée aux :

- Préfet de région, Préfet de Corse, représentants de l'Etat dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie,
- Préfets de département,
- Préfet de Police à Paris, aux Préfets sous l'autorité desquels sont placés les SGAP et SATP,
- Commandants de région de gendarmerie, comandants de gendarmerie pour la zone de défense, aux directeurs d'établissement de la gendarmerie nationale ainsi qu'aux commandants de formation administrative de la gendarmerie nationale,
- Vice-président du Conseil d'Etat et aux présidents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

30 représentants présents (administration + personnel)

Résultat des
votes du
CTP
Ministériel

POUR	22	CONTRE	7	ABSTENTION	1
Administration	15	SNIPAT	1	SNOP	1
CFE-CGC (SNAPATSI - ALLIANCE PN - SYNERGIE)	5	Unité Police (membres siégeant en leur nom propre)	4		
CFDT	1	SGP-FO	1		
FAI-UNSA	1	FO	1		

Il a été annoncé que les SGAP et SATP resteront les plates formes de gestion des personnels affectés dans les services de la Police Nationale.

Le SNAPATSI a réitéré solennellement la demande d'ouverture de négociations sur la base de propositions concrètes visant à améliorer le quotidien et la carrière des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale.

Animé par les mêmes convictions, Alliance Police Nationale, représentant le corps d'encadrement et d'application, par la voix de son secrétaire général Jean-Claude DELAGE, a réaffirmé lors du CTP Ministériel, son total soutien aux demandes et actions du SNAPATSI.

PROCHAINE ETAPE

Compétence géographique des Commissions Administratives Paritaires (CAP) locales à compter du 1^{er} janvier 2010.

Actuellement : - en Police Nationale → CAP locales par SGAP ou SATP
- en Préfecture → CAP locales par département

Il est prévu que les futures CAP locales aient une compétence géographique régionale. Les CAP locales en Ile de France sont encore à l'étude.

Alliance SNAPATSI
le syndicat qui vous informe !

Le Bureau National
Le 2 juillet 2009

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet : <http://snapatsi.fr>